

Débat sous tension au conseil départemental

Le sujet n'était pas à l'ordre du jour. Mais il s'est logiquement invité sur la table du conseil départemental, hier. Les élus ont débattu pendant une heure de l'appel à projets validé par le Département, et qui bouleverse largement la carte et la distribution des rôles dans l'accueil de l'enfance en danger.

Les manifestants réunis à l'extérieur (*lire ci-contre*) n'ont pas pu avoir accès aux débats. « **On n'a pas à subir de pression extérieure, il faut garantir un débat serein** », justifie Christian Gillet, président (UDI) du conseil.

De son côté, le groupe de gauche, par la voix de Fatimata Amy, regrettait profondément cette fermeture « **aux manifestants, alors même que nous abordons ici des sujets les touchant directement** ».

Désaccord total, donc. Sur tout, ou presque. Seule la volonté de faire bouger les lignes fait bien consensus. « **Personne n'a dit que le Département ne devait pas porter de réflexion nouvelle**, souligne Bruno Cheptou. **Mais la difficulté porte sur l'appréciation des résultats.** »

Demande de moratoire

C'est donc bien un choix politique et une méthode qui ont été discutés. Parfois de manière musclée.

Agacé par ce mouvement social qui prend de l'ampleur, Christian Gillet a tenu à réaffirmer que cette réorganisation, désormais actée, « **n'aura pas l'impact catastrophique annoncé par certains** Cassandre qui, aujourd'hui, instrumentalisent les peurs pour défendre en réalité d'autres causes. Au contraire, cette démarche bénéficiera en premier lieu aux enfants qui nous sont confiés. Ils sont 2 250 à ce jour,



Archives Ouest-France, Sébastien Aubinaud

Le conseil départemental a largement débattu du sujet de l'accueil de l'enfance au danger.

10 % de plus en un an ».

L'échange a souvent viré au dialogue de sourds. D'un côté, la majorité dit avoir parfaitement informé l'ensemble des élus des démarches entreprises. De l'autre, le groupe de gauche affirme avoir été placé « **devant le fait accompli** », et demande toujours « **un moratoire** », insiste Grégory Blanc.

La raison ? Le flou qui entoure encore la mise en place de cette réorganisation. « **Comment les éventuels impacts sur des enfants déjà fragilisés seront-ils pris en charge, à la suite de ces changements ?** » interroge Fatimata Amy.

Elle évoque également les incertitudes liées aux « **garanties d'emprunts des associations** », aux éventuels « **licenciements** », et au coup de pouce financier du Département pour « **la reprise de certains salariés** ».

Rappel de Christian Gillet : « **Nous sommes désormais dans une période transitoire de six mois** », qui devra permettre d'apporter des réponses à ces questions précises.

Benoît GUÉRIN.